



Oser rompre : ATTAC 19 au travail !

*« Il faut apprendre à discerner les chances non réalisées qui sommeillent dans les replis du présent. Il faut vouloir s'emparer de ces chances, s'emparer de ce qui change. Il faut oser rompre avec cette société qui meurt et ne renaîtra plus. Il faut oser l'exode. Il faut ne rien attendre des traitements symptomatiques de la « crise », car il n'y a plus de crise : un nouveau système s'est mis en place qui abolit massivement le « travail ». Il restaure les pires formes de domination, d'asservissement, d'exploitation en contraignant tous à se battre contre tous pour obtenir ce « travail » qu'il abolit. Ce n'est pas cette abolition qu'il faut lui reprocher : c'est de prétendre perpétuer comme obligation, comme norme, comme fondement irremplaçable des droits et de la dignité de tous ce même « travail » dont il abolit les normes, la dignité et l'accessibilité. Il faut oser l'exode de la « société de travail » : elle n'existe plus et ne reviendra pas. Il faut vouloir la mort de cette société qui agonise afin qu'une autre puisse renaître sur ses décombres. Il faut apprendre à distinguer les contours de cette société autre derrière les résistances, les dysfonctionnements, les impasses dont est fait le présent. Il faut que le « travail » perde sa centralité dans la conscience, la pensée, l'imaginaire de tous : il faut apprendre à porter sur lui un regard différent ; ne plus le penser comme ce qu'on a ou ce qu'on n'a pas, mais comme ce que nous faisons. Il faut oser vouloir nous ré-appropriier le travail. » Introduction de **Misère du présent, richesse du possible** d'André Gorz (1997).*

Le groupe local d'Attac en Corrèze a décidé de réfléchir collectivement à la question du travail. Comment s'extraire de la pensée dominante et retrouver espoir ? En dessinant aujourd'hui les contours de cette « société autre » dont Gorz et d'autres penseurs nous disent qu'elle est possible. Le 21 octobre, l'économiste et sociologue Bernard Friot a répondu à notre invitation pour animer en Corrèze un atelier et un débat sur le « salaire à vie », les retraites, en droite ligne du chemin ouvert par le programme de la Résistance. Nous seuls produisons de la valeur économique, quelle que soit notre activité, que l'on soit fonctionnaire, retraité, chômeur, salarié du privé.... Réapproprions-nous ce produit du travail, le fameux PIB, en augmentant la cotisation sociale qui est passée à 32 % du

salaires brut en 1945, grâce au rapport de forces imposée par la Résistance et la gauche à cette époque.

L'augmentation de la cotisation sociale jusqu'à 100 % du PIB réduit à zéro la part du profit parasite et permet d'étendre à tous un salaire à vie, versé dès l'âge de travailler jusqu'à la mort. Le travail n'est plus aliéné par le « marché du travail » qui est l'outil du capital pour nous asservir à sa loi. Nous pouvons décider de ce que nous produisons dans des entreprises utiles dont nous devenons collectivement les propriétaires d'usage. L'affectation de tout le PIB au salaire ainsi socialisé nous permet de changer le sens du travail et le salaire à vie nous délivre de l'angoisse de devoir se vendre sur un « marché du travail » aboli. Nous nous libérons de l'emploi en libérant le travail. L'instauration du salaire à vie augmente le PIB. Pour financer cette augmentation, il faut créer de la monnaie, ce qui sous-entend d'en reprendre le contrôle.

Le 26 octobre, le groupe Attac 19 s'est réuni pour poursuivre sa réflexion sur le travail à la lumière des idées nouvelles apportées par Bernard Friot. On a constaté en discutant qu'il nous fallait nous-mêmes en premier lieu sortir de la pensée capitaliste et se débarrasser des notions de « marché du travail », « employeur » « employé », pour échapper au travail aliéné mesuré par le temps. La revendication du plein emploi nous paraît contre-productive car elle nous enchaîne à l'emploi et donc au travail aliéné.

Nous nous réunirons le **samedi 30 novembre à 17 h à Meymac**, 18 rue de la Prairie (covoiturage possible à partir de gare de Corrèze pour le sud du département). Nous serons présents au **Battement d'Ailes, Lauconie, Cornil, le dimanche 10 novembre** dans le cadre de la journée pour le droit à la terre.



L'autosuffisance alimentaire

Agriculture industrielle ou agriculture de proximité ? Par Attac 23 : AlterCafé du 18 septembre

On entend par autosuffisance alimentaire la possibilité de subvenir à ses besoins alimentaires par sa seule et propre production au niveau individuel, familial ou d'un pays.

Le droit à l'alimentation, le droit à cultiver ses terres sont des droits fondamentaux, des biens communs de l'humanité mis à mal par la marchandisation complète du monde, par les privatisations et les spoliations qui ont abouti à un exode rural massif et à la centralisation des populations dans les villes. Ceci nous est présenté comme une fatalité historique alors qu'il s'agit d'un phénomène typique de la mondialisation qui répond à deux objectifs, l'un économique, l'autre politique et dont le but est de créer un nouveau type de société et d'individus orientés sur la production et la consommation, coupés de leur autonomie alimentaire. Il s'agit bien d'un ordre nouveau, insidieusement imposé, d'un changement radical faussement considéré comme inéluctable, d'où le fameux *"il n'y a pas d'alternative"* de Margaret Thatcher.

Essayons de comprendre comment et pourquoi s'est effectué ce bouleversement qui concerne toute la planète mais, plus modestement, on va s'en tenir au cas de l'Europe.

L'Europe d'après guerre est caractérisée par l'importance de petites exploitations peu mécanisées, où l'élevage, intimement lié à la culture, produit l'indispensable fumier.

Après les privations de guerre, la toute nouvelle Europe des Six affirme la nécessité légitime de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Le plan Marshall américain d'aides à l'Europe va permettre aux agriculteurs de s'équiper en tracteurs et, comme les industriels cherchent de nouveaux débouchés aux stocks de poisons (ammoniaque, nitrates, gaz moutarde...) qui servaient à fabriquer des bombes et des explosifs, ils se tournent vers les agriculteurs, les persuadant que leur fumier, gratuit bien sûr, serait avantageusement remplacé par des fertilisants de synthèse, nitrates agricoles et insecticides, sous le prétexte d'améliorer la production pour éviter une pénurie alimentaire. Certes la production s'améliore, mais les industriels s'enrichissent et les agriculteurs s'endettent. C'est le début d'un système dont le but est d'assurer la maîtrise foncière au profit des plus gros, les grands prêtres du productivisme qui raflent toutes les subventions. Le capital financier et les multinationales imposent une agriculture dont le but n'est pas de produire des aliments mais des

marchandises pour gagner de l'argent en pillant la nature, les eaux, les sols. Les traders spéculent sur les denrées alimentaires de base. En 2008 le prix du riz est ainsi multiplié par six ce qui provoque les émeutes de la faim.

En plus de leurs gros tracteurs, des engrais et des pesticides, les agriculteurs doivent maintenant acheter les semences qu'ils produisaient auparavant. En effet, 5 multinationales contrôlent 75% de la semence planétaire : à partir de 1961 elles ont commencé à racheter tous les semenciers du monde et ont éradiqué toutes les anciennes variétés, qui se reproduisaient conformément au type de climat et de sol où elles étaient semées, pour les remplacer par des hybrides F1 ou des OGM, toujours sous le prétexte de mieux nourrir la planète. Or, les semences issues de ces cultures sont soit stériles, soit dégénèrescentes et doivent donc être renouvelées, donc rachetées tous les ans. C'est diabolique : celui qui contrôle la semence contrôle la totalité de la chaîne alimentaire, contrôle l'humanité. En plus, la nature de la semence génère un type d'agriculture : une semence de nature OGM ou de nature hybride F1 appelle tout un package technologique à savoir pesticides, fongicides et fertilisants de synthèse sans quoi elle ne pousse pas, surtout sur des sols détruits, complètement morts par l'utilisation intensive de ces produits. On peut dire que les OGM, la culture la plus polluante qui soit, sont une adaptation des cultures aux terres mortes. Qui plus est elles n'empêchent pas l'utilisation d'herbicides car les mauvaises herbes deviennent progressivement résistantes. Ce type d'agriculture mène à une désertification programmée et à une grave crise de l'autonomie alimentaire mondiale à laquelle nous sommes déjà confrontés.

Sur la planète on n'est actuellement qu'à 20 jours de stock et il est faux de penser qu'en Europe ou en France on est à l'abri. Sans les supermarchés on est incapable de nourrir toute la population; or 40% de l'alimentation arrive de loin en provenance de cultures industrielles. Les unes après les autres, les petites exploitations qui pourraient assurer une nourriture de proximité disparaissent au rythme de 200 fermes chaque semaine, soit 1 300 hectares de terres irrémédiablement détournés de leur fonction agricole. Tous les deux mois, l'équivalent de la surface de la ville de Paris aura disparu.

Le prix de la terre ne cesse d'augmenter de manière extravagante, en particulier à proximité

des villes, et les plus courageux des jeunes agriculteurs s'endettent à vie pour acheter leur parcelle. Pour la viande, dont la consommation explose, le bétail est principalement nourri au soja génétiquement modifié dont la monoculture met en péril des pays entiers, surtout en Amérique Latine, au Paraguay et au Brésil où il est en plus utilisé à la fabrication d'agrocarburants. Au moment où un milliard des habitants de la planète ont faim tous les jours dont 300 millions d'enfants, où toutes les trois secondes une personne meurt de faim, en majorité des enfants de moins de 5 ans, il faut savoir qu'un plein de voiture équivaut à la consommation d'un homme pendant une année. Il convient de rappeler à ce propos que 25% de la population mondiale consomme 85% des richesses produites principalement par le Sud et à son détriment. En Amérique Latine, en Inde et en Afrique, ils sont des milliers à avoir été chassés de leurs terres pour faire place à la monoculture. On peut parler d'une guerre froide contre les populations, d'une forme de terrorisme, d'une volonté délibérée de nuire aux paysans du monde entier et de les faire disparaître pour favoriser une agriculture suicidaire où l'autonomie alimentaire n'est plus assurée puisque dépendant d'une ressource fossile en voie de disparition, sans parler des aléas climatiques.

Dans ce « *DESORDRE GLOBAL* » pour reprendre le titre du passionnant film de Coline Serreau, quelles sont les « *SOLUTIONS LOCALES* » qui nous permettent d'espérer puisque, et c'est là la raison d'être d'ATTAC « *UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE* » ? mais il ne sera possible que grâce à l'action citoyenne, au rôle que chacun d'entre nous, après avoir pris conscience de la gravité de la situation essaiera de jouer. Réagir comme on peut, ne pas subir. Le changement ne viendra bien sûr pas de nos dirigeants puisqu'ils soutiennent la politique agricole qu'on vient de décrire. Il viendra d'une multitude d'actions. Ils sont nombreux ceux qui déjà inventent et expérimentent des alternatives, de nouveaux systèmes de production agricole, ceux qui réparent les dégâts environnementaux et proposent une vie et une santé améliorées en garantissant une sécurité alimentaire pour tous.

En cette période où le Parlement européen va voter prochainement une réforme de la PAC qui entrera en vigueur le 1/1/2015, la Confédération Paysanne lutte pour une PAC ambitieuse en faveur de l'agriculture paysanne, la souveraineté alimentaire et la vie des territoires, la préservation de l'environnement, la biodiversité. Elle lance actuellement jusqu'en mars 2014 une campagne "**Envie de Paysans**" que le Conseil

d'Administration d'ATTAC a décidé de soutenir fortement car elle entre de plain pied dans nos préoccupations (emploi, accès pour tous à une alimentation de qualité, développement équilibré des territoires, maintien de la biodiversité et arrêt des pollutions dues à l'agriculture industrielle, développement des agricultures des pays du Sud et reconstruction de leur souveraineté alimentaire). De très nombreuses actions sont menées comme la "semaine des semences paysannes" qui vient de se terminer ; des Collectifs se créent pour alerter les citoyens et les élus. Un film "Les petits gars de la campagne" film réalisé par Arnaud Brugier sort en salles le mois prochain. Son fil conducteur est la PAC. Il détaille les enjeux de la réforme actuelle : va-t-elle soutenir l'agriculture paysanne ou l'agro-industrie ? Certes l'issue est pour le moins incertaine mais il faut lutter pour obtenir des avancées.

Parmi les autres initiatives citons :

- Les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Elles regroupent des consommateurs qui, soucieux de leur alimentation, prennent contact avec des maraîchers qui leur vendent directement des produits de qualité que, par ailleurs, ils s'engagent à leur acheter à l'avance. Ainsi se crée un lien entre paysans et citadins qui aident les producteurs à subsister au moment où ils ne sont pas suffisamment nombreux en France par rapport à la demande. Seuls 3 à 4 jours d'autonomie alimentaire sont assurés en Ile de France. De 300 à 400 maraîchers il y a 5 ans, il n'en subsiste que 150.

- Une Association comme « Terre de Liens » est une alternative pour faire vivre un monde à taille et à vocation humaines qui lutte contre la disparition des surfaces agricoles (on perd 30 000 à 35 000 exploitations par an et chaque minute en Europe un agriculteur quitte sa terre).

- Redonner vie aux sols est le souci de Lydia et Claude Bourguignon, microbiologistes, qui créent un laboratoire de microbiologie des sols ainsi que de Pierre Rhabi, fondateur de « *Colibris* », mouvement pour la terre et l'humanisme. Il organise des stages dans le sud du Maroc ainsi qu'au Burkina Faso pour enseigner aux paysans l'agroécologie.

- Elargissons le cadre à l'ensemble de la planète. Au Brésil, le Mouvement des Sans Terres est une organisation populaire qui milite pour donner aux paysans des terres à cultiver, en Inde, Mandana Shiva crée « *Masdamia* », une association de défense des petits paysans, en Afrique où, en plus de la monoculture, il faut lutter contre les importations invasives.

Les actions les plus importantes sont celles qui portent sur la récupération des semences. Il faut rappeler que la commercialisation et même la distribution de semences non inscrites au catalogue officiel est interdite. C'est ainsi que Dominique Guillet, fondateur de « *Kokopelli* » qui produit et distribue des semences potagères bio de variétés anciennes, est harcelé par le lobby des semenciers et poursuivi par les pouvoirs publics d'où des frais judiciaires énormes. Pourtant, ce mouvement ne cesse de prendre de l'ampleur. « *Kokopelli* » est très présent en Inde où 500 000 gardiens de semences et producteurs bio sont répartis dans 16 états. La « *ferme de Sainte Marthe* » de Philippe Desbrosses, créateur du label AB, produit également des graines anciennes par millions. Au Brésil, les MST produisent leurs semences bio et une jeune agricultrice veut récupérer les semences créoles. On peut citer aussi l'association « *Potagers*

gourmands » qui distribue des graines de variétés anciennes ou « *Incroyables comestibles* » mouvement citoyen né en Grande Bretagne. Tous sont conscients du fait qu'il est indispensable pour la souveraineté alimentaire que chaque communauté prenne soin de ses propres semences.

Partout dans le monde,, une prise de conscience se fait donc jour contre cette révolution dite verte qui n'a de vert que la couleur du dollar et n'est rien d'autre que le capitalisme industriel appliqué à l'agriculture. Elle n'a pas d'avenir et met en danger la planète en détruisant la microbiologie des sols, la biodiversité et en empoisonnant les animaux et les hommes. Elle menace également la sécurité alimentaire en s'étant livrée à une sorte de génocide à l'encontre des agriculteurs du monde entier qu'elle condamne à l'exode quand ce n'est pas au suicide.

Attac 23

Dette : Avec l'Article 60, l'Etat propose un marché de dupes aux collectivités territoriales !!!

Emprunts toxiques, prêts structurés , même combat !

Aujourd'hui, environ 1 500 collectivités locales et établissements publics (hôpitaux , HLM) sont concernés par les emprunts toxiques

Ces emprunts toxiques sont aussi appelés « prêts structurés » (souvent par euphémisme), car ils intègrent en effet, dans un seul et même contrat, deux éléments :

- un financement initial, sous la forme d'un prêt bancaire ;
- et une ou plusieurs opérations sur produits dérivés, qui constituent autant d'instruments financiers.

Ces prêts ont fait l'objet d'un rapport de l'Assemblée Nationale fin 2011, dont des données sont reprises ici dans cet article.

Ces prêts structurés offrent au départ des taux alléchants mais la plupart du temps cela ne dure pas, car leur taux sont indexés sur des évolutions de monnaies (le franc suisse, le yen, etc.) soumises à des mouvements spéculatifs incontrôlés et peu prévisibles

Les banques se sont bien gardées de détailler les risques encourus. Pire, elles ont volontairement donné des informations exagérément optimistes, voire erronées, en garantissant une quasi-absence de risque. Elles n'ont pas répondu à leur obligation d'information et encore moins de mise en garde dans le domaine des opérations spéculatives. Elles savaient que les collectivités n'étaient pas équipées pour apprécier les risques encourus.

De plus les conditions de sortie de ces contrats de prêts sont difficiles du fait d'une indemnité de remboursement anticipé importante.

La dette des administrations publiques locales , quelle est elle ?

La dette des administrations publiques locales (APUL) représente un total de 276,8 milliards d'euros (60% pour les collectivités territoriales , 30% pour le secteur du logement social et 10 % pour les établissements de santé) .Mais si ce montant est connu , la composition de cette dette est inconnue aucune statistique publique ne permet de déterminer de quels types d'emprunts cet encours est constitué

Aussi l'évaluation du montant des risques que font courir ces prêts toxiques sont difficiles à évaluer.

Selon Médiapart et l' « Association acteurs publics contre les emprunts toxiques » , l'addition pourrait s'élever entre 10 et 15 milliards d'euros. Plus de 300 contentieux sont en cours touchant principalement Dexia, mais aussi le Crédit agricole, la Société générale, Royal bank of Scotland.

Rappelons à ce propos que Dexia a déjà coûté 6,6 milliards d'euros aux finances publiques (rapport de la Cour des comptes publié sur la banque Dexia le jeudi 18 juillet à la demande à l'Etat dont le titre est évocateur ,disponible sur le site de la cour des comptes :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Dexia-un-sinistre-couteux-des-risques-persistants>)

Que propose cet article 60 ?

L'article 60 du projet de loi de finances 2014 prévoit en effet la création d'un fonds doté de 100 millions d'euros sur une durée de quinze ans afin d'aider les collectivités locales et les autres établissements publics à rembourser leurs prêts toxiques par anticipation. L'État se propose d'apporter la moitié des sommes, le reste étant abondé par le biais de la taxe systémique payée par les banques, qui doit être relevée

Pour avoir droit à ces aides, les collectivités locales doivent au préalable avoir conclu un accord transactionnel avec la banque portant sur l'ensemble des prêts structurés et toxiques en cause et renoncer à tous les contentieux.

Et cerise sur le gâteau, le projet de loi prévoit de valider de façon rétroactive les contrats de prêt et des avenants aux contrats de prêt conclus avant la loi entre une personne morale et un établissement de crédit, lorsque ces prêts sont contestés pour défaut de mention du taux d'intérêt effectif global (TEG). Or c'est la seule arme dont disposent actuellement les collectivités locales face aux banques dans la contestation des prêts toxiques : tous les autres motifs (défaut de conseil, taux usuraires, imprévisibilité des frais...) n'ont pas été retenus par les tribunaux.

Pourquoi cet article 60 ?

Dans un jugement du 8 février, le tribunal de grande instance de Nanterre a annulé les taux d'intérêt de trois contrats de prêts toxiques consentis par Dexia au département de la Seine Saint-Denis, au motif que le taux effectif global – qui doit synthétiser les frais financiers, mais aussi les frais d'assurance et les frais de dossier afin de faire apparaître le vrai coût du crédit – n'avait pas été signifié sur le contrat. À la place, le tribunal de grande instance leur a substitué le taux d'intérêt en vigueur de 0,71 %.

Du coup le secteur bancaire craint de voir fleurir une multitude de contentieux, faute d'avoir respecté ses obligations d'information. Ce qui est d'ailleurs le cas puisque depuis ce jugement on a constaté un « accroissement important du nombre de contentieux à l'encontre d'établissements de

crédits (début septembre 2013, au total, SFIL faisait l'objet de 196 assignations et Dexia 54, soit un triplement depuis le 8 février 2013, date de la décision susmentionnée. Ces assignations visent, pour une majorité d'entre elles, un défaut de mention du TEG. »

Donc cet article 60 est d'abord une procédure pour décourager les collectivités territoriales de contester ou renégocier des prêts en leur faisant miroiter hypothétique l'aide d'un fonds alors que ces prêts sont illégaux. Tout simplement parce que les banques privées et l'Etat ont intérêt à ce que ces prêts ne soient pas renégociés. Ceci est clairement annoncé dans l'exposé des motifs de cet article 60 : « Dans ce contexte, la présente disposition législative, en validant de manière rétroactive les contrats de prêt qui ne mentionnaient pas le TEG mais qui comportaient toutes les informations permettant aux emprunteurs de connaître précisément les conditions de leur engagement, vise à prévenir des pertes massives et conjointes susceptible de porter atteinte à des établissements financiers de premier plan, les coûts d'une intervention de l'État qui serait nécessaire pour assurer la continuité d'exploitation de la SFIL et du groupe Dexia, et la déstabilisation du marché des prêts aux collectivités territoriales. »

La SFIL est la nouvelle banque publique des collectivités territoriales créée en février 2013, elle s'appuie sur la Caisse des Dépôts et Consignations et hérite d'un portefeuille de 90 milliards d'euros de prêts déjà consentis à des collectivités par Dexia. Sur ce stock, 9,4 milliards d'euros sont considérés comme "sensibles" et concerne environ mille collectivités ; ce sont une partie de ces prêts toxiques .

Ainsi cet article 60 avalise les pratiques malhonnêtes des banques auprès des collectivités territoriales et fait payer en dernier ressort aux citoyens des collectivités territoriales les plus values encaissées par le secteur bancaire sur ces « prêt extorquants » que Patrick Saurin qualifie de dettes illégitimes.

JPB

Accord de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique (USA) et l'Union européenne (UE)

Diverses appellations ont vu le jour pour désigner cet accord : **TTIP** (Transatlantic trade and investment partnership) ou **TAFTA** (Trans atlantic free trade agreement) pour les anglophones ; **PTCI** (Partenariat transatlantique de commerce et

d'investissement) ou **GMT** (Grand marché transatlantique) pour les francophones ...

C'est un projet d'accord entre les USA et l'UE pour lequel les 27 États-membres européens ont **donné mandat à la Commission Européenne** le 14 juin

2013. Les premières négociations ont commencé en juillet.

Il ne s'agit pas d'un simple accord de libre-échange, mais de la création d'un **véritable "marché commun" intégré** entre les USA et l'UE. C'est l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), abandonné en octobre 1998 grâce à de nombreuses mobilisations, qui revient !

Ce projet a déjà un précédent en voie de finalisation : l'accord entre le Canada et l'Union européenne, accord qui suscite déjà des réticences. Dans une déclaration du 18 octobre, la ministre française du commerce, Nicole Bricq, a exprimé ses inquiétudes sur un possible impact de l'accord Canada-UE, sur les secteurs de la viande bovine et porcine en France.

L'**objectif** est clairement **néolibéral**. Il s'agit :

- d'**éliminer les droits de douane**,
- de **supprimer les barrières non tarifaires**, c'est à dire les règlements et les normes,
- de **libéraliser au maximum le commerce des services**,
- de **généraliser l'accès aux marchés publics**,
- de **mettre en place un mécanisme de règlement des différends investisseur-États**, en cas "*d'expropriation directe ou indirecte*" ou de "*mesures déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires*".

La **méthode** est **anti-démocratique**. Les termes de la négociation confiée au commissaire européen Karel de Gucht ne sont pas rendus publics car le document a été classé en accès restreint par la Commission européenne. Les États-membres sont consultés, le parlement européen est seulement informé, les parlements nationaux et les citoyens ne sont ni informés ni, à fortiori, consultés.

En France, la ministre du commerce extérieur a installé, début octobre, un **comité stratégique** autour de ces négociations. Ce comité est composé de parlementaires, de représentants d'entreprises, d'économistes et d'experts mais n'a fait appel à aucune des organisations non gouvernementales et syndicales qui suivent cette question (dont Attac!). Cependant, Nicole Bricq n'hésite pas à affirmer que ce comité est "**un des éléments de réponse aux exigences démocratiques**".

Les **conséquences** seront **sévères**. Tous les **services publics** (eau, électricité, éducation, santé,

transports, aide à la personne...), à tous les niveaux (de la Commune à l'Etat), sont concernés par le mandat de négociation. Il est donc à craindre une **ouverture à la concurrence** encore plus grande qu'aujourd'hui et, à terme une privatisation de fait de ces derniers.

Le code du travail, la sécurité sociale, le régime des retraites seront, une fois de plus, attaqués ; ou bien des dédommagements seront demandés aux États, par les firmes se jugeant lésées.

Un **rapport, commandité par le Parlement européen, met en garde contre les conséquences qu'un éventuel accord pourrait avoir pour l'environnement et la sécurité alimentaire**.

Le rapport souligne les différences importantes en matière de législation entre les deux camps (OGM, risques chimiques, émissions du secteur aérien ...) et les différences en matière de reconnaissance et de prise en compte des risques environnementaux et sanitaires.

Ils mettent également en garde contre d'éventuels conflits juridiques lancés par des investisseurs réclamant des dommages et intérêts à des états prenant des décisions impactant leurs investissements (comme c'est le cas pour la compagnie suédoise Vattenfall qui demande actuellement des centaines de millions d'euros de compensation à l'Allemagne suite à sa décision de sortir du nucléaire).

Au final le rapport souligne que l'engagement le plus fort que pourrait prendre le Parlement européen serait de ne pas donner son accord au futur traité, une démarche déjà entreprise par le passé.

Pour obtenir des **informations supplémentaires** à propos de cet accord, des négociations en cours et des conséquences pour les peuples, vous êtes invités à participer à la **conférence-débat** organisée par Attac 87, le **samedi 23 novembre, à 20h30, à l'amphi Blanqui, à Limoges. Dominique Plihon, économiste et porte parole d'Attac France** animera cette soirée.

JM

Sommaire	Page	Sommaire	Page
Oser rompre : Attac 19 au travail	1	Accord de Libre-Echange USA-UE	5
Autosuffisance alimentaire	2		
Dette : l'Article 60	4	<i>ENCART : Panier du militant - Flyer</i>	